

LE CREDIT DOCUMENTAIRE IMPORT

(Import Letter of credit)

Contexte : Vous souhaitez importer des marchandises pour la première fois avec un fournisseur étranger. Vous ne souhaitez pas payer d'avance. Votre fournisseur vous réclame une garantie encas de paiement après expédition : le mode de règlement le plus adapté sera alors le crédit documentaire.

Définition : Le crédit documentaire est l'engagement irrévocable, émis par votre banque (Banque Emettrice) de payer une somme d'argent à une échéance convenue (à vue ou à échéance), à la demande et pour le compte de l'acheteur (vous même), en faveur du fournisseur (Bénéficiaire) dûment avisé par une banque de son pays (banque notificatrice), contre présentation de documents strictement conformes à l'ouverture de crédit.

Déroulement :

1 – Vous demandez donc à votre banque (**banque émettrice**) l'ouverture d'un crédit documentaire en faveur de votre fournisseur (**bénéficiaire**), auprès de sa banque locale (**Banque Notificatrice**).

L'ouverture se fait sur la base d'un contrat, ou d'un bon de commande ou d'une proforma.

NB : L'ouverture d'un crédit documentaire nécessite la mise en place d'une ligne de crédit.

Cette ouverture précisera toutes les conditions d'utilisation et de paiement : Montant, validité, date limite d'expédition, Conditions de vente, de transport et d'assurance, Désignation de la marchandise, Modalités de paiement (à vue ou à échéance), documents exigés pour le paiement.

→ Votre banque s'engage à payer dès l'instant que votre fournisseur présentera des documents conformes aux termes du crédit documentaire

2 – A l'expédition des marchandises, votre fournisseur présente les documents exigés dans le crédit documentaire à sa banque. Celle-ci va contrôler les documents et nous les transmettre.

- Les documents sont conformes : Votre banque, à réception des documents, paiera le fournisseur.

- Les documents sont non conformes (irrégularité constatée) : Votre banque vous demandera votre accord pour le paiement. NB : vous devrez donner votre accord de paiement pour prendre possession des documents et donc de la marchandise.

A retenir : Le crédit documentaire import est un mode de paiement sécurisé pour les deux parties. Il permet avant tout d'imposer au fournisseur des contraintes (date limite d'expédition, quantités commandées).

A retenir : Le crédit documentaire ne contrôle pas la conformité des marchandises. Il est payé sur la base de documents.

LES FORMES DE CREDIT DOCUMENTAIRE IMPORT

Le Crédit documentaire Confirmé:

Votre fournisseur peut demander l'ouverture d'un Crédit documentaire confirmé. Dans ce cas, sa banque le couvrira contre la défaillance éventuelle de votre banque pour régler.

Le Crédit négociable

Il permet à votre fournisseur de présenter les documents requis à n'importe quelle banque, qui se remboursera du paiement auprès de la banque émettrice. Très utilisé en Asie.

Le crédit documentaire transférable : Il peut être transféré, pour tout ou une partie, à un ou plusieurs bénéficiaires (sous traitants de votre fournisseur). Ils bénéficient ainsi de la sécurité du paiement du crédit documentaire.

Crédit documentaire à vue ou à paiement différé

A vue : Votre banque s'engage à payer à réception des documents à ses services.

A paiement différé : Votre banque s'engage à payer à une échéance fixe (date connue) ou avec un délai connu (XX jours à compter de la date d'expédition ou de la date de réception des documents).

SCHEMA DU CREDIT DOCUMENTAIRE EXPORT

